

vingt, particulièrement intéressant pour notre éditeur...

Il serait injuste cependant de la passer sous silence, car non seulement elle a apporté une large part de contribution au développement de la traction automobile industrielle...

Dès 1897, 1898 et 1899, nous les voyons déjà brillamment participer aux concours de véhicules industriels, enfin le dernier concours de ce genre organisé l'an dernier par l'Automobile-Club de France fut un succès complet pour les omnibus, les camions et les fourgons militaires sortis des usines de Lunévillers.

Si nous ne l'avons pas vue figurer dans le concours actuel il ne faut pas en chercher la cause ailleurs que dans les exigences de jour en jour plus pressantes du tourisme et dans l'abondance sans cesse croissante des commandes des Lorraine-Diétrich, très recherchées, tant pour leur robuste construction que pour leurs qualités de résistance et de robustesse...

Depuis les dernières années nous avons rencontré M. Dulieux, à Pont-à-Marcq, venant au devant de nous avec ce véhicule unique, excitant partout la curiosité du public, cette merveilleuse machine, munie seulement d'un moteur de 16 HP, a suivi tout l'hiver dans le moindre accident ni arrêt, tantôt transportant douze ou quinze personnes comme lors du défilé à Tourcoing; tantôt prenant obligamment à son bord ceux dont la malchance les obligeait à abandonner leur véhicule en cours de route.

Cette innovation est des plus ingénieuses et permet d'employer un véhicule à trois roues chaises qui est doué, au moyen de ses trois paires de roues, dont la première et la dernière sont directrices et la médiane motrice, d'une souplesse lui permettant d'évoluer dans un espace excessivement restreint. Enfin, grâce à une suspension particulière et à une habile articulation des ressorts, la douceur de suspension de ce véhicule est d'une souplesse extrême et semble résoudre définitivement le problème si difficile de la suspension idéale.

Il y a là un progrès susceptible d'amener peut-être une révolution complète dans la fabrication des automobiles, digne de fixer l'attention des connaisseurs et d'attirer la curiosité du public. Il y a lieu de regretter que la Société Lorraine-Diétrich ne se soit fait inscrire comme concurrent; il l'aurait certainement eu à lui décerner une de ses plus hautes récompenses.

Depuis le dimanche où nous avons rencontré M. Dulieux, à Pont-à-Marcq, venant au devant de nous avec ce véhicule unique, excitant partout la curiosité du public, cette merveilleuse machine, munie seulement d'un moteur de 16 HP, a suivi tout l'hiver dans le moindre accident ni arrêt, tantôt transportant douze ou quinze personnes comme lors du défilé à Tourcoing; tantôt prenant obligamment à son bord ceux dont la malchance les obligeait à abandonner leur véhicule en cours de route.

LES GRÈVES

A ROUBAIX Chez les maçons

Il se pourrait qu'un changement intervint à bref délai dans la situation de la grève. Dans une réunion tenue, hier soir, à cinq heures, les entrepreneurs de maçonnerie ont décidé d'accorder aux ouvriers, comme leurs collègues de Tourcoing viennent de le faire, une augmentation de deux centimes à l'heure, soit 5 p. c.

A TOURCOING La reprise du travail

Ainsi qu'ils l'ont décidé vendredi dans leur réunion quotidienne, les ouvriers maçons de Tourcoing ont repris le travail samedi matin, même dans le chantier de M. M. Masquière, sur Roubaix, au pont Morel, où les maçons sont au complet. Aucun incident n'est survenu.

Les Typographes et Imprimeurs

A LILLE

La suite d'une embarras particulière qui a lieu vendredi soir, entre MM. Léopold-Six, président du Syndicat des maîtres-imprimeurs; Masson, président du Syndicat ouvrier et Leobon, délégué de la Fédération nationale, il a été décidé qu'une nouvelle réunion spéciale se tiendrait dimanche. Les ouvriers ont tenu samedi matin leur réunion quotidienne. Aucune décision importante n'a été prise.

Aux usines de Fives

La situation est stationnaire. Une déléguée s'est rendue ce matin à 8 h. 1/2 chez le directeur. L'entre-voies très court et a amené aucun résultat.

A MARQUË

Tous les carriers des quatre établissements de Marquë atteints par la grève ont repris le travail, aux conditions affichées sur les posters. Nul renvoi n'a été prononcé pour fait de grève.

AU VELODROME ROUBAISIE

LA RÉUNION D'AUJOURD'HUI

Cette réunion aura lieu dimanche 17 juin, à 4 heures 1/2, au vélodrome de Roubaix. Le programme comprend: un match avec entraîneurs internationaux sur 10, 20 et 30 kilomètres entre: Leyschen, le star suédois entraîné par Olivaag, le célèbre motocycliste belge; Oscar Leclercq, le champion de France, entraîné par Verjeux; et Oscar Gelin, entraîné par l'improbable Dupuis, puis des courses de vitesse: régionale professionnelle et handicap, et enfin une course motocycliste réservée aux entraîneurs.

Ainsi qu'en est l'égalité de points entre les trois premiers dans le grand match avec entraîneurs professionnels une belle et sur 10 kilomètres serait recourue. Voilà bien des émotions en perspective et il n'est pas douteux que le public, toujours avide de ce genre de spectacle, ne y assiste en foule et avec intérêt.

En cours de demi-fond commencent à l'issue du concours hippique afin de permettre aux spectateurs de se rendre au vélodrome à la sortie du Club Hippique qui se trouve à 200 mètres de l'hippodrome. Malgré les frais considérables de cette réunion, le prix des places habituel sera maintenu; un service extraordinaire de tramways fonctionnera des Grandes-Fraternités à Lille et de Roubaix à la place de Croix.

SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

de Roubaix-Tourcoing

Roubaix-Tourcoing, 16 juin 1906. La situation de l'industrie textile dans l'agglomération de Roubaix-Tourcoing est satisfaisante en général, exception faite pour quelques établissements.

Dans plusieurs filatures, en effet, le travail manque, mais la plupart des établissements sont en pleine activité et à une période de pleine prospérité. Néanmoins, on ne travaille guère dans les filatures de Roubaix, et on ne travaille guère dans les filatures de Tourcoing. L'activité est en déclin. On fait assez bien d'articles à la journée.

La fabrication des vêtements de coton est active. Travail suivi en rideaux de guipure.

Dans le commerce de laines, la situation continue à être satisfaisante. La fabrication s'écoule régulièrement et sur prix demandés par les détenteurs. Ces prix sont très fermes et il se pourrait que l'on n'en verra pas la. L'étranger s'intéresse beaucoup aussi à nos laines et se procure dans une bonne mesure. Les créagés Buenos-Ayres et les laines de France sont toujours en faveur et le stock s'épuise assez rapidement.

Le terme clôture entre 6.275 et 6.95. On a traité cette semaine 280.000 kilos.

En blouses, les affaires sont également suivies et avantageuses. Les nouvelles rentrées trouvent de suite preneurs à des prix avantageux pour les vendeurs.

En décrets, transactions assez importantes. Les beaux genres s'enlèvent rapidement et à de bons prix. Les croisés fins et les beaux genres chevillés ont la faveur de la consommation.

LETTRES D'UN OUVRIER

La prévenance

Monsieur Alfred Reboux, Directeur du « Journal de Roubaix ».

Depuis quelque temps, la question de la suppression de la prévenance soulève de vives récriminations de la part des employés et des ouvriers de nos deux villes. C'est qu'en effet l'on commence à s'apercevoir des graves conséquences qu'entraîne cette suppression. Je m'étonne cependant que les syndicats n'aient pas cru devoir intervenir plus tôt. Car la suppression ne date pas d'hier, mais bien de plusieurs années. Vous en avez alors signalé les inconvénients dans plusieurs articles. Moi-même j'ai eu l'occasion de traiter la question dans les colonnes de « Journal de Roubaix » et de faire, en faveur du rétablissement de la prévenance, des démarches qui n'ont pas abouti.

Ce qui a ému les syndicats, ce sont les jugements du Tribunal de Roubaix et l'arrêt de Cours d'appel, ainsi que la signature des parents exigés pour les enfants mineurs et les femmes. La suppression des prévenances date pour la plupart des établissements industriels de 1899. A cette époque, un nouveau règlement d'atelier fut mis en application. Ce règlement disposait que la prévenance était supprimée; que tout ouvrier avait le droit d'abandonner le travail quand bon lui semblait, comme il pouvait être congédié sans avis préalable.

Ce principe établissait une sorte de réciprocité entre les intérêts du patron et de l'ouvrier, alors qu'en fait l'égalité n'existe pas. L'ouvrier a tout à souffrir d'un renvoi immédiat, car il n'a que son travail pour vivre; le patron, de son côté, ne souffre pas du tout, en raison de l'abondance de la demande. C'est pourquoi nous affirmons, sans crainte d'être démenti, que jamais aucun employé ni ouvrier n'a demandé la suppression de la prévenance. Cette modification leur a été imposée par un moyen détourné, l'application d'un nouveau règlement d'atelier, que la plupart des ouvriers ont refusé de signer au moment de sa mise en vigueur. C'était une façon comme une autre de protester contre une loi ouvrière injuste.

Lors des grèves de 1904, les ouvriers avaient joint à leurs revendications d'augmentation des salaires, celle du rétablissement de la prévenance; ils reçurent partout une réponse négative à la question de la prévenance. Par une enquête discrète, j'ai pu connaître les différentes raisons qui avaient amené les industriels à supprimer la prévenance dans leurs établissements.

La première raison est que la suppression a du bon pour l'ouvrier qui trouve un nouvel emploi plus avantageux que le sien, ainsi qu'un souffre-pas du tout. On a besoin de lui dans les vingt-quatre heures; s'il n'est pas libre de suite, l'emploi lui échappera. Nous répondrons que ces cas sont extrêmement rares et qu'il n'y a point là matière à suppression, qu'un patron peut très bien, sans nuire à ses intérêts, permettre à son ouvrier, le cas échéant, de partir immédiatement sans faire ses huit jours ou son mois.

La deuxième raison invoquée est que lorsqu'un ouvrier est prévenu, il s'agit de trouver matière à nuire, soit au directeur, soit au contre-maître; si l'effort, nous dit-on, de créer toutes sortes de moyens pour gêner les autres, ou bien encore il fournir du mauvais travail durant la période du temps de la prévenance. Qu'il y ait en des actes blâmables de la part de certains ouvriers mis à pied, il n'y a rien de bien extraordinaire que, sur un nombre aussi considérable d'ouvriers que contiennent nos deux villes, il se trouve de temps en temps un de ces caractères violents.

Ne s'en trouve-t-il pas de ces exceptions dans toutes les classes de la société; mais il n'y a pas lieu d'exagérer. Depuis 1899, j'ai travaillé dans plusieurs grands établissements; je ne me souviens pas avoir vu de ces cas d'indiscipline; je puis affirmer que sur cent cas d'ouvriers prévenus pour cause, pour malversations ou manquement au règlement intérieur d'atelier, quatre-vingt-dix s'arrangent de manière à se faire pardonner leur faute et faire ainsi rentrer la prévenance, ou tout au moins espèrent, en quittant convenablement l'usine, pouvoir y revenir, le cas échéant. Cette deuxième raison n'était donc pas plus fondée que la première.

La troisième raison, qui me paraît être la vraie cause de la suppression de la prévenance, est que par ce moyen, l'on se débarrasse de suite d'ouvriers gênants. Malheureusement, ce moyen radical ouvre la porte toute grande à l'abus et à l'arbitraire. C'est, qu'en effet, un brave ouvrier qui aura eu l'imprudence de dire tout haut ce que ses camarades d'atelier pensent tout bas, peut être signalé comme dangereux et qualifié de meneur. Cet homme peut être mis à la porte comme un misérable, alors qu'en réalité il est un honnête homme, victime d'une misérable dénonciation.

Ici ce sera un ouvrier qui recevra mal une observation de son chef d'atelier. Il se sera pour un ouvrage qui laisse à désirer, ou bien toutes autres causes qui se présentent journellement dans le travail ou à l'occasion du travail. La troisième raison invoquée est profondément regrettable, car elle ouvre les portes aux renvois arbitraires et, par le fait, creuse plus avant l'abîme qui sépare le patron de l'ouvrier; la justice exige que tout ouvrier qui se croit injustement frappé d'une mesure de rigueur qui va jusqu'à lui enlever ses moyens d'existence, ait au moins le temps nécessaire pour se justifier; or, le système de renvois immédiats sans explication est extrêmement préjudiciable pour les employés comme pour les ouvriers. Le fait de l'incertitude de pouvoir dire que l'on travaillera encore demain est un danger qui nuit fortement à la vie de l'ouvrier.

La suppression n'est justifiée par aucune raison sérieuse. Elle n'a jamais été désirée par les ouvriers. Elle est imposée par les industriels, malgré les protestations des employés et des ouvriers. Elle est injuste parce qu'elle nuit uniquement au travailleur. Elle est injuste parce qu'elle ouvre les portes à l'abus et à l'arbitraire. Enfin comment établir le délit-congé. Les démarches antérieures nous permettent de dire que la prévenance ne sera rétablie que par l'intervention de l'Etat. C'est pourquoi nous croyons sage de demander à nos députés de vouloir bien se réunir avec tous les représentants du Nord et des régions intéressées pour y étudier un projet de loi en considération d'un vœu émis par le Conseil supérieur du Travail.

La demande de prise en considération d'urgence permettrait le vote du projet du Conseil supérieur du Travail avant la fin de la législature actuelle.

Ce projet tend à modifier l'article 176 du Code civil complété par la loi du 27 décembre 1890, qui stipule seulement que les parents ne peuvent renoncer à l'avance au droit éventuel de demander des dommages-intérêts. D'après le texte nous

au moins à l'avance, s'il s'agit d'un ouvrier ou d'un serviteur, soit au moins au moins à l'avance s'il s'agit d'un employé. Le vote du Conseil supérieur tend tout simplement au rétablissement de la prévenance.

Le projet en question n'est pas long et par conséquent ne demandera pas une longue étude, de la part de la Commission compétente du Parlement; il n'est pas exagéré de dire que nos députés pourraient très bien voter le projet en une seule séance, je dirai même en une heure. Le Sénat, imitant l'exemple de la Chambre des députés, le projet pourrait être applicable d'ici quelques mois, ce qui évitera des conflits qui ne manqueraient pas de surgir à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur Alfred Reboux, mes respectueuses salutations.

F. BASTICA.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UN VIEUX BRAVE

M. Louis Bouquillon, adjudant d'artillerie en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur et médaille militaire. — Un modeste héros des campagnes d'Afrique, d'Orient, d'Italie et de 1870-71. — 40 ans au service de la Patrie.

La société des Anciens Combattants de 1870-71, l'Ancienne, a reçu, il y a quelques jours, un adhérent comme elle n'en reçoit pas souvent. C'est un vieux brave; il a à son actif de nombreuses campagnes et il s'est signalé maintes fois par des faits d'armes remarquables qui lui ont valu les distinctions honorifiques les plus flatteuses, pour un soldat.



L'adjudant d'artillerie en retraite LOUIS BOUQUILLON

dat. Nous nous en voudrions de ne pas le présenter à nos lecteurs.

En passant au Pont-Rouge, il vous est peut-être arrivé de voir, assis dans un fauteuil d'infirmerie, la robe de chambre constellée de décorations, un vénérable vieillard à cheveux blancs et à barbe napoléonienne qui regardait ses membres paralysés au rayons du soleil. Les ouvriers le saluent respectueusement et se rendant à l'atelier et les enfants du quartier se groupent autour de lui pour le contempler. Nous lui avons rendu visite et c'est avec plaisir qu'il nous a raconté ses campagnes.

M. Louis Bouquillon, est originaire d'Honnin; il est venu se fixer à Roubaix, il y a environ huit mois. Il est peu d'anciens soldats qui aient une carrière aussi longue et aussi glorieuse que la sienne. Voici, d'ailleurs, les principales étapes de sa vie toute de dévouement à la Patrie:

Né en 1833, Louis Bouquillon, fils de son métier, contracta un engagement volontairement pour sept ans à la Mairie de Lille, le 20 novembre 1851. Versé au 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie, il y devint bientôt artificier.

En 1854, il passe au 5<sup>e</sup> d'artillerie, où il conquiert les grades de brigadier et de maréchal des logis. Révoqué en 1858 pour une nouvelle période de sept ans, il est incorporé au 20<sup>e</sup> d'artillerie, où, pour sa conduite exemplaire et ses campagnes, il est décoré de la Médaille Militaire en 1864.

Révoqué pour 4 ans en 1865, il passe comme gendarme à cheval à la 3<sup>e</sup> compagnie de la légion d'Afrique. En 1869, il est versé au 13<sup>e</sup> d'artillerie, où il passe adjudant en 1870. Le 24 juin 1871, après les sanglants combats de la campagne franco-allemande et de la Commune, il est décoré de la croix de la Légion d'honneur.

La guerre et l'insurrection terminées, il est incorporé le 20 mai 1872, pour son quatrième engagement au 20<sup>e</sup> d'artillerie, d'où il sortit libéré le 10 juin 1877.

Au cours de ces 23 années de service, M. Louis Bouquillon a fait les campagnes suivantes: Afrique (1858-1859), Orient (1855), Italie, (1855-1860), Afrique (1863-1870), Allemagne (1870-1871), Indes (1871).

Avec la médaille militaire et la croix de la Légion d'honneur, M. Louis Bouquillon porte fièrement, épinglés sur sa robe de chambre, les médaillons d'Italie, de Crimée, et de Sa Majesté la reine d'Angleterre.

tités rendus lui permettant de se faire signer, M. Bouquillon a, en effet, tout le côté droit paralysé, mais il puise dans ses sentiments religieux le courage de supporter cette infirmité.

Saluons bien faits ce vieux brave dont les exemples sont bien faits pour reconforter les âmes des patriotes en ces temps de pacifique déchéance.

MARIAGE. — Samedi, à onze heures, a été célébré, en l'église Saint-Martin, en présence d'une assistance assez choisie que nombreuse, le mariage de M. Gaston Motte, fils de Mme Georges Motte-Delattre, veuve du regretté président de la Chambre de commerce, avec Mlle Madeleine Mullier, fille de M. et Mme Henri Mullier-Toulmond.

Les témoins étaient: pour le marié, MM. Georges Motte, industriel, membre de la Chambre de commerce et le lieutenant Henri Motte, en garnison à Evreux, ses frères; pour la mariée, MM. Clément Dazin fils, négociant, son beau-frère, et Emile Toulmond, industriel, son oncle.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Pierre Mullier, curé de Saint-Roch, à Armentières, qui a prononcé une délicate allocution. Pendant la cérémonie, MM. Henri Carton et Jules Carpentier ont chanté avec infiniment d'expressivité le « Sanctus »; le « Kyrie » a été chanté par le « Sancta Maria »; de Faure; le second, l'« O Salutaris », de Rupis, et le « Panis Angelicus » de Franck. M. Jules Baucourt, professeur au Conservatoire, a donné sur le violoncelle une magnifique exécution du « Chant de concours de l'Opéra », des « Maîtres-chanteurs », de Wagner, le « Largo » de Händel et l'« Adagio » de Pöpper.

Le mariage civil avait eu lieu, la veille, M. Eugène Motte, maire, remplissait les fonctions d'officier de l'état-civil.

Nous adressons aux nouveaux mariés nos meilleurs vœux de bonheur et nous présentons aux deux familles, si justement considérées à Roubaix, nos félicitations.

LE MONUMENT DE L'AERONAUTE GLOIREUX sera dans quelques jours orné du médaillon artistique qui a été exécuté le bronzeier lillois, M. Courtecuise, d'après le modèle de l'éminent statuier Edgard Boutry, grand-prix de Rome. A partir d'aujourd'hui et pendant quelques jours, ce petit chef-d'œuvre sera exposé au Musée de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, place Chevreul, où nous ne saurions trop engager nos lecteurs à aller l'admirer.

Ce bronze, d'une facture remarquable, représente au premier plan l'aéronaute roubaissien au moment où il fut traîné dans la Manche lors de sa périlleuse ascension de 1885. Retenu au cercle de l'aérostat, presque submergé, Glorieux s'élevait, fait un appel suprême aux matelots qui ramont courageusement pour le sauver.

Ce médaillon, en haut relief, est d'une allure hardie et, de plus, son exécution difficilement en fait un bijou artistique qui couronnera dignement l'œuvre distinguée érigée au cimetière par l'architecte, notre concitoyen M. Arthur Lepers.

LES CONCOURS DE CHANT & DE DECLAMATION DU 14 JUILLET. — La Mairie nous prie d'informer les concurrents du concours d'honneur spécial que les morceaux imposés en déclamation sont à leur disposition et qu'ils pourront en demander des exemplaires à partir de demain lundi à M. Holleville, directeur général des concours, à l'Hôtel de Ville.

Ces poèmes sont: pour la section A (dramatique) « Un extrait de la scène VI, acte V de la tragédie « Phèdre » de Racine. — Pour la section B (correspondant à la section comique) le tirade des « Non merci », extrait de la scène VIII, acte II de la pièce héroïque « Cynara de Bergère » de Edmond Rostand.

Les concours de drames, pièces et comédies-vaudevilles s'annoncent comme devant être particulièrement intéressants. Voici un aperçu des pièces actuellement inscrites: « Le dernier soldat », « Jean-Marie », « Sapho ». — Comédies-vaudevilles: « Un voyage en Suède », « La soirée Bourgeoise », « Les suites d'un premier lit », « Un mari dans du coton », « Un service à Blanchard », « Les deux sœurs ».

Les groupes d'amateurs sont informés que deux mêmes pièces ne seront pas admises à concourir. Il y a donc intérêt à s'entendre sans retard avec l'organisateur.

LES SOUTIENS DE FAMILLE. — Le Conseil de révision départemental s'est réuni à la Préfecture pour statuer sur les demandes de dispense, au titre de soutiens indispensables de famille, formulées par les ajournés de la classe 1904.

Notre concitoyen, M. Georges Betteimieux, a été admis à bénéficier de cette dispense.

LES VACCINATIONS & REVACCINATIONS GRATUITES. — La dernière séance de révision aura lieu aujourd'hui dimanche de 9 à 11 heures de matin, à l'ancienne Ecole de musique, rue des Lignes.

UNE NOUVELLE GRÈVE DE TISSERANDS. — Les 105 tisserands de l'établissement de MM. Huet et Mac Avoy, qual de Dunkerque, se sont mis en grève, samedi matin à sept heures, par solidarité avec les ouvriers grévistes du tirage appartenant à la même firme et situé rue Bernard. Ils réclament, comme ces derniers, une augmentation d'un centime sur tous les articles.

Une fillette écrasée par une Voiture. Un accident qui pourrait avoir de fâcheuses conséquences s'est produit, samedi après-midi dans la rue de Flandre.

jugé d'instruction, il affirmait se nommer Charlet. Après une laborieuse enquête, le magistrat instructeur vient de découvrir la véritable identité de l'escroquerie. C'est un nommé Henri Leroy, 35 ans, qui a déjà subi plusieurs condamnations et s'était spécialisé dans l'escroquerie à l'annonce.

M. Delaëy vient de clore l'instruction de cette affaire correspondante du 23 juin, sous l'inculpation de tentative d'escroquerie.

UN VOL DE ZINC. — Dans la soirée du 17 juin, les agents de police Doyen et Carrière, arrêtèrent, rue Jacquart, un individu porteur d'un sac contenant du zinc, qui vraisemblablement, devait provenir d'un vol.

L'individu arrêté déclara se nommer Ernest Bellang, âgé de 17 ans, demeurant à Heseux; il fut défilé au Parquet et écroué à la maison d'arrêt de Lille. L'instruction de cette affaire fut confiée à M. Herman, juge. Des aveux de Bellang, il résulte que le zinc dont il était porteur avait été dérobé chez MM. Dicolombe et Petit.

M. Herman vient de recevoir Bellang en correctionnelle, où il comparaitra à l'audience du 23 juin.

UNE SCÈNE DE VIOLENCE AUX HALLES. — Dans la soirée de samedi, vers six heures, un garçon boucher, nommé Gillard, se trouvait en complet état d'ivresse à l'intérieur des Halles. Un employé voulut l'en faire sortir. Mais le jeune homme ne l'entendant pas trop de cette oreille s'élança sur lui et lui donna un coup de tête et de poing figure.

Les agents de police Mcirhaeghe et Quint, de service dans le quartier, furent informés et accoururent sans tarder pour mettre le garçon boucher à la raison. Rendu furieux par la boisson, Gillard les injuria et leur porta des coups. On eut toutes les peines du monde à le conduire au dépôt du 3<sup>e</sup> arrondissement.

L'inculpé est âgé de 18 ans et demeure rue Notre-Dame. Il était tellement ivre qu'il n'a pas été possible de l'interroger.

UNE CURIEUSE TROUVAILLE DANS LE CANAL. — Nous avons dit, hier, que le canal avait été mis à sec sur une certaine partie de sa longueur. Vendredi soir, vers six heures, un groupe d'enfants patageant dans la boue, trouvèrent un sac en toile à matelas. L'ayant ouvert, ils en retirèrent plusieurs objets en métal argenté: deux cafetières, deux sucriers, un porte-bougies à huile et vinaigre et un petit cendrier pour fumeur. Sur l'une de ces pièces, on peut lire les initiales L. D. entrelacées.

Cette trouvaille a été déposée au commissariat de police du 3<sup>e</sup> arrondissement. On croit que les objets proviennent d'un vol et qu'ils auront été jetés dans le canal par le malfaiteur qui les aura trouvés, sans doute, trop compromettants.

VIOLENS. mandolines, accordéons, instruments pour Sociétés, Maison SCREPEL, 138 bis, Grande-Rue. 915-4

LE REPOS DU DIMANCHE. — Service des pharmacies. — Dimanche 17 juin: Pharmacies de pharmacie Quatier du Centre, M. Delcourt, centre Saint-Martin; quartier de la Gare, M. Wilbaux, rue de la Gare.

ON RAPPELE AU PUBLIC QUE LE TIRAGE DE LA « RUCHE ROUBAISIE » aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet prochain. 25.000 billets à 1 fr., 20.000 fr. de primes. 1<sup>er</sup> prime 10.000 francs. 399-4

EXCELLENT CHAMPAGNE BRILLAT SAVARIN, Reims. — La bouteille franco 2 fr. 25 par 12 et 25. — Ecrire directement. Pour le Nord s'adresser 61, rue de la Gare, Roubaix. Téléphone n° 249. — On envoie contre 3 francs une bouteille franco pour essai. 4431

A titre de PRIME EXCEPTIONNELLE le « Journal de Roubaix » offre à ses lectrices trois belles jolies choses: 1. Un superbe petit sac, imitation maroquin, fait en France, avec sautoir et un gentil petit porte-monnaie. Prix: 2 fr. 75 2. Un élégant petit sac de dame, grain long. Prix: 2 fr. 75 3. Un porte-cartes, avec garniture nickelée. Prix: 0 fr. 65

Ces objets fabriqués spécialement pour le « Journal de Roubaix » sont vendus moitié prix de leur valeur. 5112

GROIX L'OCASION DE LA DUCASSE DU QUARTIER, la permission de deux heures de matin est donnée aux habitants des rues Basses, Courbes, de l'Église et Thionville, pour le dimanche 17 et le lundi 18 juin.

WASQUEHAL VOI DE TOYAGS DE PLOMB. — Une certaine quantité de travaux de plomb ont été abandonnés par des inconnus derrière la campagne Balthas à l'Abbaye. Ils ne pouvaient être que le produit d'un vol.

LA FÊTE DE L'ENSEIGNEMENT OUVRIER. — Samedi soir, à l'école des garçons, M. Deneubourg, instituteur à Roubaix, a donné la conférence annoncée sur « l'œuvre de la 3<sup>e</sup> République ». La réunion était présidée par M. Louis Ployart, le municipalité et de nombreux conseillers y assistaient.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Lundi 18 juin, de deux heures à cinq heures, recette mensuelle des contributions à la Mairie. Les contribuables en retard en une seule fois sont avertis qu'ils doivent s'acquitter lundi.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est déclaré samedi soir aux établissements de MM. Decker frères, filateurs de lin. Il était trois heures et demie quand les alarmes de l'usine jetèrent leur premier appel; peu après, le feu se mit à résonner à l'échelle de Lanoy. En moins d'un quart d'heure, la rue du Bois qui longe les bâtiments de la filature s'emplit de fumée.

Le feu était dans la salle d'une machine motrice. M. Léon Bouleau, qui était arrivé au des premiers sur les lieux, s'empara d'une grande échelle et l'appuya contre les carreaux de la fenêtre de la machine pour la briser. Aussitôt une épaisse fumée s'échappa par l'ouverture.

Un des pompiers de la maison monta alors au haut de l'échelle et de là, arriva le foyer d'incendie à l'aide d'une lance dont le jette avait été dirigé sur le commencement de la pompe. C'était le grand volant de la machine, d'un diamètre d'environ six mètres, qui flambait.

Au bout d'une demi-heure d'efforts, le danger était conjuré.

Ce commencement d'incendie s'est produit dans les circonstances suivantes: Une équipe d'ouvriers mécaniciens dit « d'atelier », avait passé la nuit à réparer l'engrenage en bois qui commande le grand volant. A un certain moment, un de ces petites lampes qui les éclairaient dans leur besogne se renversa et tomba sur le bois de l'engrenage, lequel fut aussitôt imprégné d'huile à graisser, prit feu immédiatement.

Les ouvriers essayèrent d'éteindre les flammes, mais ce fut en vain, car elles avaient, en quelques secondes, gagné le volant.

Les pompiers qui se trouvaient sur les lieux, furent aussitôt avisés par les mécaniciens de l'usine. Ils arrivèrent en nombre, mais ils ne purent empêcher le feu de gagner. Le grand volant de la machine fut complètement consumé et les pompiers furent obligés de couper le courant d'eau.

Le service d'ordre était assuré par les gendarmes de Lanoy.

LA DUCASSE. — A l'occasion de la grande ducasse, la soirée pour les habitants des rues Basses, Courbes, de l'Église et Thionville, pour le dimanche 17 et le lundi 18 juin.